

Formation

BF HF Exécutant

Habilitation Électrique Opérations
d'ordre non électrique sur
canalisations électriques enterrées

SP
Forma

Sécurité & Prévention

PROGRAMME

➤ THEORIE

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les principaux matériels électriques souterrains
- Les risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques enterrées
- Les titres d'habilitation
- Les limites du BF HF
- Les risques liés à l'utilisation du matériel dans l'environnement
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

➤ PRATIQUE

- Nettoyage d'une canalisation en vue de son identification
- Soutènement d'une canalisation, ouverture d'un fourreau, ripage d'une canalisation

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

OBJECTIFS

- Réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
- Rendre compte de son activité.

PUBLIC

- Personnels non électriciens réalisant des opérations de ripage, soutènement sur des canalisations électriques enterrées.

DURÉE

- 7 heures

PRÉ-REQUIS

- Être apte médicalement.
- Compréhension écrite et orale du français.
- Avoir suivi la formation habilitation électrique B0 H0.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.

➤ **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Chantier école (fouille pédagogique, pour applications pratiques)

➤ **Moyens humains**

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.
- Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.